



ARRETE
Portant réglementation de la circulation

N° 84/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

- VU** le Code de la Route, notamment ses articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2, L 2213-1, L 2213-5 et L 2512-13 et R.2213-1 ;
VU le Code de la voirie routière ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

CONSIDERANT que la bonne organisation de la Fête Nationale du 14 juillet 2025 nécessite une réglementation de circulation, rue Godofrédo Perez, rue Germain Muller, et sur les parkings du terrain de Football et de Bus de la CTBR sis rue Godofrédo Perez à Truchtersheim ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de la Fête Nationale du 14 juillet 2025 :

- La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking du terrain de football sis rue Godofrédo Perez à Truchtersheim **du mercredi 9 juillet 2025 au mardi 15 juillet 2025 inclus**
- Le stationnement sera interdit sur le parking des bus de la CTBR sis rue Godofrédo Perez à Truchtersheim **du jeudi 10 juillet 2025 à 22h jusqu'au mardi 15 juillet 2025 à 22h.**
- La circulation et le stationnement seront interdits rue Godofrédo Perez et rue Germain Muller à Truchtersheim **du dimanche 13 juillet 2025 à partir de 15h au lundi 14 juillet 2025 à 6h.** L'accès sera toutefois autorisé aux riverains.

ARTICLE 2 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Truchtersheim
cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Le Service d'Incendie et de Secours - arretes@sis67.alsace
- Communauté de Communes – yw@kochersberg.fr
- Ecole de Musique – ecole.musique@kochersberg.fr
- Mik - Kolibris@kochersberg.fr
- Affichage et archives

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 11 JUIN 2025

Le MAIRE,
Stéphan VOGEL